



HERAULT ENERGIES

Service d'assistance à la Gestion en Energie Partagée - GEP

COMPETENCE OPTIONNELLE

Les techniciens spécialisés du syndicat Hérault Energies accompagnent les collectivités territoriales dans leurs démarches d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

L'équipe «GEP» réalise le suivi énergétique du patrimoine communal et intercommunal et apporte des préconisations techniques pour tendre vers les objectifs de Transition Energétique.

QU'EST-CE QUE LE **GEP** ?

Une compétence optionnelle «MDE – Gestion en énergie partagée» à laquelle les communes ou les groupements de communes peuvent adhérer.

D'une durée de **5 ans reconductible** tacitement, cette compétence permet de bénéficier d'une analyse et d'un suivi personnalisés des consommations d'énergie des bâtiments publics. Cette assistance technique permet aux collectivités d'obtenir un avis et des conseils neutres et objectifs.

POURQUOI UTILISER CETTE COMPÉTENCE ?

Dans un contexte de tension budgétaire et de changement climatique donnant lieu notamment à la Loi de Transition Énergétique Pour la Croissance Verte (TEPCV),

les collectivités peuvent, grâce au MDE-GEP, réduire leurs dépenses d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre.

Le service concerne à la fois l'amélioration des bâtiments existants (bâti, chauffage, ventilation...) mais aussi l'accompagnement de projets de rénovations lourdes ou de constructions basse ou très basse consommation.

Le suivi individuel est assuré par l'un des techniciens d'Hérault Energies.

UN ATOUT POUR LES COLLECTIVITES POUR LE PATRIMOINE EXISTANT ET CELUI À CONSTRUIRE

La plupart des collectivités n'ont pas les ressources internes suffisantes pour disposer d'un agent permanent pour le suivi énergétique de leur patrimoine.

Des compétences mutualisées

Notre dispositif consiste à mutualiser, à l'échelle de plusieurs communes du département de l'Hérault, les compétences en énergie de nos techniciens spécialisés en thermique du bâtiment, maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables.

Un accompagnement de proximité indispensable à une politique énergétique maîtrisée !

Avec le GEP, le technicien d'Hérault Energies est disponible et en lien direct avec les élus et services de la collectivité. Il connaît vos bâtiments et autres équipements et vous propose des conseils et préconisations personnalisés pour faire des choix énergétiques pertinents, dépenser moins, consommer mieux.

Un service qui s'inscrit dans la durée

Chaque année, le technicien pourra se rendre plusieurs fois sur site et échanger avec la collectivité afin d'analyser ses consommations et de suivre un ou plusieurs bâtiment(s), de monter des dossiers de subvention, d'apporter son regard technique.

>> Ce travail d'analyse est rendu aux élus l'année suivante sous forme d'un **rapport complet ainsi que d'une synthèse pratique** portant sur :

- Les consommations et dépenses de l'année écoulée et de la précédente, pour les bâtiments communaux et pour l'éclairage public.
- Les actions menées lors de l'année écoulée.
- Les préconisations d'amélioration pour l'année en cours.
- Les financements possibles et si besoin accompagnement technique pour monter les dossiers.

A terme, des économies pour les communes...

MDE - Gestion en énergie Partagé

COMPÉTENCE OPTIONNELLE - 5 ANS

>> ANALYSE DES FACTURES

>> VISITE TERRAIN

L'analyse des factures d'énergies effectuée par le service MDE-GEP comporte plusieurs avantages.

>> D'une part, elle permet de **déceler d'éventuelles erreurs** de calculs de la part des fournisseurs d'énergies et de demander un remboursement.

>> D'autre part, cette analyse est un moyen efficace pour **connaître la consommation d'énergie réelle, identifier des dérives et mesurer les améliorations.**

>> Enfin, des ajustements de tarifs sont également possibles. Cette seule analyse des factures permet dans certains cas de compenser la contribution de la collectivité au service.

+ + Le service dispose d'outils de mesure divers et variés qui seront utilisés pour affiner les propositions, mesures des dérives ou des dysfonctionnements des installations, des expérimentations pourront aussi être faites pour démontrer l'intérêt de certaines actions.

>> DIAGNOSTICS DE BÂTIMENTS

Il est aussi possible de réaliser des analyses énergétiques et préconisations

Un rapport annuel des consommations d'énergie et des dépenses est ainsi remis à la collectivité avec des préconisations d'améliorations :

- **Réglage** des matériels existants (chaudière)
- **Régulation**
- **Changement** de chaudière, changement d'énergie
- **Optimisation** tarifaire
- **Énergies renouvelables**
- **Isolation** thermique
- **Performance** des menuiseries
- **Ventilation**

>> PRECONISATIONS

>> ASSISTANCE SIMPLIFIÉE

Suite aux étapes d'analyse, la collectivité dispose de pistes d'actions pour réduire ses dépenses d'énergie.

Dans ce cadre, les techniciens sont en mesure :

- d'accompagner la rédaction d'un cahier des charges (type de chaudière, isolation...)
- et de suivre l'ensemble des étapes du projet comme le ferait un technicien au sein de la collectivité concernée (chantier, réception, exploitation...).



Des outils performants utilisés

L'équipe dispose d'outils de précision pour assurer sa mission d'analyse et de conseil :

- Caméras thermographiques infrarouges.
- Enregistreurs de température ambiante.
 - Sondes CO2
 - Objets connectés.
- Analyseurs de combustion des chaudières.
 - Armoire de télégestion mobile
 - Analyseurs de réseaux électriques
- Luxmètre (analyse de l'éclairage intérieur)
 - Générateur de fumée.
- Analyse de l'air sur CTA : débit / vitesse, écoulement test fumée, (mesure des débits de ventilation).

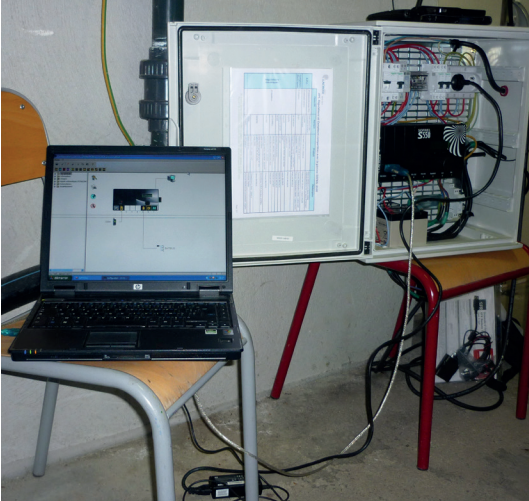
Une option pour aller plus loin

Les collectivités adhérentes à cette compétence peuvent souscrire à la télégestion, qui permet une rentabilité financière et énergétique supplémentaire quelles que soient les actions de rénovation choisies.

TÉLÉGESTION sur installation existante 400€ / an / site

La mise en place d'une télégestion est un moyen d'être économe et performant dans la gestion de l'énergie.

Cet outil permet de suivre et de piloter à distance, par un simple ordinateur, l'ensemble des équipements de chauffage d'un ou plusieurs bâtiment(s). La télégestion est très utile pour gérer l'énergie dans les espaces à forte intermittence d'utilisation comme les salles d'animation ou encore les écoles. L'option «télégestion» intègre l'assistance pour doter vos équipements de cet outil et surtout l'exploitation.



COÛT ET ACCOMPAGNEMENT

Condition : adhérer à la compétence pour 5 années

Coût : **Pour les communes :**

La cotisation sera calquée sur le montant de la RODP électricité.

>>> **Avantage** : le montant est actualisé et correspond à la taille en population de la commune

Exemple de coût annuel pour une commune (exemple année 2020)

pour une commune de (-) 2000 hab. 220 €

pour une communes de 3000 hab. 466 €

pour une commune de 5000 hab. 973 €

Pour les EPCI (pour leur patrimoine propre) :

la participation au service correspond à une cotisation de 0,10 euros/habitant/an.

Interventions, accompagnement

Déplacement sur site : (-) 2000 hab. >> 1 visite annuelle / 2000 à 10 000 hab. : 2 visites / Plus de 10 000 hab. : 3 visites

Assistance téléphonique à disposition des collectivités.

Des actions simples sur votre patrimoine, nécessitant peu d'investissements, peuvent permettre d'économiser jusqu'à 3 €/hab/an en moyenne, (source ADEME). Le coût dû à cette compétence optionnelle peut rapidement être compensé par les économies qu'elle permet de réaliser.

✓ Vous ne souhaitez pas adhérer à cette compétence ?

✓ Mais vous désirez être accompagné sur vos projets ?

ÉNERGIE RENOUVELABLE ET RÉSEAUX DE CHALEUR

5% Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'option «Projets énergie renouvelable et réseaux de chaleur» permet à la collectivité de bénéficier d'un accompagnement sous forme d'une mission d'AMO pour réaliser le cahier des charges, la consultation des entreprises, le suivi et la réception des travaux.

BÂTIMENTS NEUFS ET RÉHABILITATIONS

5% Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'option «bâtiments neufs et réhabilitations» permet à la collectivité de bénéficier d'un accompagnement sous forme d'une mission d'AMO pour favoriser la performance énergétique du projet.

Le technicien apporte alors son avis sur la qualité énergétique globale et assiste si besoin la collectivité dans ses préconisations et échanges avec les professionnels du bâtiment (architectes, artisans...). La souscription à cette option doit être réalisée le plus en amont possible, dans l'idéal avant le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre et, au plus tard, lors de la phase APS.

BESOIN D'ÊTRE accompagné ?

Le *Pôle concessions, Maîtrise de l'énergie, Energies renouvelables* avec des techniciens énergies sont disponibles pour vous donner tous les compléments d'information nécessaires.

Administratif Sonia Gaillard - 04 67 09 01 01

Technique Simon Corbin - 04 67 09 70 30

www.herault-energies.fr

33, avenue J.B. Salvaing et J.Schneider BP28 34120 PEZENAS

contact@herault-energies.fr

